

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 21/11/2017

Nombre de Conseillers :

en exercice : 10

en présence : 10

L'an 2017, 27 novembre à 20 H 30

Les membres composant le Conseil Municipal de VALLEROIS LORIOZ se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de **Madame GAUTHIER, Maire,**

Etaient présents :

GARDIENNET Corinne, **CHOPARD-LEONARD** André, **CRQUI** Pierre, **PETIET** Frédéric
CUISANCE François, **GOUHENANT** Marie-Thérèse, **VARLET** Christelle, **MARTIN** David,
PAGANI Damien

Secrétaire de séance : **Mme GOUHENANT** Marie-Thérèse

Objet : dossier de demande de subvention pour l'achat d'une saleuse – 20171127D001

Le Maire rappelle que la commune a renouvelé la convention de déneigement avec le département par délibération en date du 23 octobre 2017 et qu'il convient de s'équiper de matériel afin d'assurer cette prestation.

Pour cet achat, la commune peut bénéficier d'une aide du département

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents:

- **DONNE** son accord pour l'achat d'une saleuse
- **SOLLICITE** une aide financière auprès du département.
- **APPROUVE** le plan de financement suivant :
 - Coût de l'achat : 3 650.00 euros HT
 - Subvention Département attendue : 40%
 - Fond propre

La commune s'engage à prendre en charge par autofinancement une baisse éventuelle de subvention.

- **AUTORISE** le maire :
 - A engager toutes les démarches utiles pour demander cette aide.
 - A signer les devis et tous documents afférents à ce projet.

Objet : avenant bail terrain communaux de Mrs VEJUX et SOURZAT- 20171127D002

Le Maire rappelle que :

- D'une part que Monsieur SOURZAT Jean-François, par lettre recommandée avec AR du 1 novembre 2016 a mis un terme à la convention d'autorisation d'occupation précaire signée avec la commune. Ce congé a pris fin au 1 mai 2017. Le fermage de l'année 2017 devra donc être proratisé.
- D'autre part la Commune ayant vendue partiellement la parcelle ZI 57, soit 16a 03ca, il convient d'établir un avenant au bail de Monsieur VEJUX afin de modifier les surfaces qui lui sont louées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents:

- **DONNE** son accord pour proratiser le fermage de Monsieur SOURZAT.
- **MODIFIE** par un avenant les surfaces des parcelles données en location à Monsieur VEJUX Jean-Noël et **AUTORISE** le maire à le signer

Objet : Affouage 2018 - 20171127D003

L'affouage 2018 se fera avec les branchages des parcelles 7-8-9-10-11-12-13 situé « Bois de la Rêpe »
-Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **FIXE** le stère à 7 euros et le montant global des affouagistes sera arrondi à la dizaine d'euros supérieur.
- **ARRETE** le nombre des affouagistes selon la liste qui sera annexée à la présente.

Objet : modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois : ajout d'une compétence optionnelle nouvelle - 20171127D005

La Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois , par délibération du 10 octobre 2017 a modifié ses statuts en ajoutant la compétence optionnelle nouvelle « Création et gestion des maisons de services au public et définition des obligations des services publiques y afférentes ».

Il est demandé aux communes membres de délibérer sur cet ajout de compétence optionnelle.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **S'oppose** à la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois et notamment à l'ajout de la compétence optionnelle nouvelle intitulée « Création et gestion de maisons de service public et définition des obligations de services publics y différentes.

Objet : Contrat assurance statutaire - 20171127D006

Madame le maire informe le Conseil municipal que le contrat d'assurance statutaire signé avec ALTERNATIVE 25 arrive à échéance au 31 décembre 2017.

Il convient donc de le renouveler.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de renouveler le contrat statutaire avec ALTERNATIVE COURTAGE à partir 1 janvier 2018 .
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Objet : Instauration d'une interdiction de circuler, en raison d'une limitation de tonnage, sur le chemin menant à la Grange Besson et sur le chemin du Vaudey -- 20171127D007

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le maire à prendre un arrêté limitant la circulation des camions dont le tonnage est supérieur à 6 tonnes sauf autorisation municipale sur les chemins suivant :
- Chemin de la Grange Besson
- Chemin du Vaudey sur la portion entre le RD 108 et la Grange Besson.
Une signalétique sera mis en place sur les deux chemins .

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents.